



# CAP des adjoints techniques du 22 novembre 2011

Commission dédiée aux mobilités aux  
détachements, intégrations,  
titularisations et promotions.

**Président de la CAP :** Hervé REVERBORI (sous-directeur mobilité, emplois, carrières)

**Secrétaire :** Elisabeth GAUDION (Chef du bureau des catégories B et C)

**Secrétaire adjoint :** Xavier BRICAIRE (FO)

**Syndicats présents:** FSU, CGT, UNSA et FO

**Etablissements publics :** IFN : Guy MERCIE, IFCE : Marie OSELLANE

## Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la CAP du 19 mai 2011
- Mobilité
- Détachements et intégrations (*accueil en détachement interne, intégration directe, demande d'intégrations suite à accueils en détachement*)
- Titularisation d'adjoints techniques stagiaires
- Promotion au choix pour l'accès au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (E3 → E4) au titre de l'année 2012
- Promotion au choix pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (E4 → E5) au titre de l'année 2012
- Promotion au choix pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (E5 → E6) au titre de l'année 2012
- Détachement dans le statut d'emplois d'agents principaux des services techniques
- Attribution de réductions d'ancienneté pour l'année 2011
- Questions diverses

L'ensemble des organisations syndicales ont fait des déclarations liminaires, les principaux sujets abordés ont concerné, le recrutement, l'évolution du corps, la promotion avec des taux du ratio promus/promouvables trop bas, les rémunérations qui stagnent et les conséquences pour les agents de l'intégration des personnels de l'IFN dans l'IGNF.

## **Déclaration liminaire du SYGMA-FSU**

Encore une fois nous rappelons notre demande d'ouverture d'un concours d'accès au corps des adjoints techniques. La catégorie C technique est nécessaire dans nos services et nous ne pouvons pas nous résoudre à la mort programmée et à petit feu d'un pied de la filière technique au ministère de l'agriculture.

Concernant les promotions et le ratio promus/promouvables, lors de la réunion du 20 septembre 2011, l'administration nous a proposé des taux qui ne nous conviennent pas.

Considérant le pyramidage du corps de C techniques et la priorité à donner à cette catégorie, le SYGMA FSU revendique au minimum des taux de 40% pour les adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe, 40% pour les adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe et 40% pour les adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe.

De même nous revendiquons un accès plus important dans le corps de catégorie B techniques par la promotion interne par spécialité, examen professionnel et liste d'aptitude.

Comme vous le savez bon nombre d'adjoints techniques font depuis des années des missions de B techniques sans la rémunération ni la reconnaissance professionnelle. Nous demandons que cet accès se fasse directement au deuxième grade du corps des techniciens afin d'éviter toute injustice d'avant ou après la mise en place du NES (Nouvel Espace Statutaire) du corps des techniciens supérieurs.

Concernant l'accès au statut d'emploi d'APST nous restons dubitatifs sur le peu de proposition des directeurs, seulement 12 agents proposés. Par ailleurs, il y a seulement 5% d'APST dans le corps des adjoints techniques. Ce taux nous paraît bien trop faible et devrait être à minima de 10%.

## **Concernant la situation à l'Inventaire Forestier National, nous souhaitons nous exprimer sur un certain nombre de points :**

Tout d'abord, le risque psycho-social lié à la délocalisation du site de Lattes. Comme vous le savez ce site sera définitivement fermé à moyenne échéance et la pression mise sur les agents est insupportable. Lors du CHS de mai 2011, au regard de cette situation critique, l'administration de l'IFN devait rencontrer le médecin du travail local et l'assistante sociale. Malgré deux relances de la part des syndicats FSU et CGT, nous n'avons pu obtenir aucun retour sur cet engagement. Nous avons de bonnes raisons de croire que cette entrevue demandée par le CHS n'a pas été organisée.

Sur l'avenir des agents occupant des postes délocalisés à savoir : la totalité des postes à Lattes, environ la moitié des effectifs de Nogent, mais aussi quelques agents à Bordeaux (qui vont voir leur temps de trajet significativement augmenté, jusqu'à 1h). Lors des derniers CTP il nous a été annoncé la mise en place de mesures pour faciliter le transfert de ces agents vers d'autres structures du MAAPRAT mais aussi du MEDDTL.

Vous connaissez la situation actuelle particulièrement difficile en matière de postes disponibles. Pourrez-vous nous dire quelles mesures concrètes seront proposées aux agents ?

Existe-t-il un risque que certains se voient mis en situation de réorientation professionnelle ?

Je vous rappelle que la FSU est contre toute position de ce type.

Sur l'avenir des agents qui seront en PNA à l'IGN, le comité de suivi de la fusion a acté une représentation de la DRH de l'IGN aux CAP des corps les plus représentés.

Comment seront suivis les corps peu représentés ?

Dans cette situation difficile la direction de l'IFN organise un séminaire le 8 décembre 2011 à Beaune dont nous ne comprenons pas l'intérêt.

Pourquoi déplacer 180 personnes pour 3h de réunion alors que l'établissement disparaîtra 3 semaines plus tard ? Ce séminaire a un coût financier.

Par ailleurs il se veut, de plus, festif puisqu'une soirée d'animation est proposée ou plutôt imposée aux agents. Pensez-vous que les agents qui ne savent pas où ils seront demain aient envie de festivité ?

### **Pour les adjoints techniques qui sont concernés par la création des SIDSIC,**

Nous sommes satisfaits de la décision récente du Secrétaire Général du Gouvernement de les affecter en position normale d'activité plutôt qu'en MAD (Mise à Disposition), néanmoins, il reste encore des zones d'ombre dans la création de ces services interministériels, nous demandons qu'elles soient levées dans la rédaction de la prochaine circulaire.

Enfin, pour la préparation de cette CAP, le SYGMA- FSU remercie les gestionnaires du corps pour leurs disponibilités, malgré le manque de moyen, des outils informatiques non performant et des difficultés pour obtenir les propositions d'avancement des établissements publics, principalement IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Équitation) et ASP (Agence de Service et de Paiement).

## **Ce que nous avons retenu des interventions de l'administration**

L'administration fait valoir que les accords Jacob de 2006 ont apporté quelques avancées pour les adjoints techniques en débloquant notamment des passages de corps. Elle précise aussi que la requalification de C vers B est meilleure pour les adjoints techniques que pour les C administratifs (passage de C administratif vers le corps B des secrétaires administratifs).

L'administration indique que durant la période 2006-2011, 25% à 30% du corps des adjoints techniques ont eu accès à la catégorie B.

**Commentaires FSU:** Les quelques avancées des accords Jacob sont largement gommés notamment par l'allongement des carrières et le statut quo des rémunérations.

De plus, le passage en B d'adjoint technique paraît important mais il se fait dans un corps qui voit ses effectifs baisser (des départs en retraites/pas de recrutement) ce qui conduit à surreprésenter les passages en B techniques d'adjoint.

Malgré un recrutement inexistant dans le corps des adjoints techniques, l'administration continue de dire qu'elle ne souhaite pas une « petite mort ! » du corps des adjoints techniques.

**Commentaire FSU:** ....formidable!!!

Les décrets sur la Prime de Fonction et Résultats des administratifs des corps A, B et C, vont être étendus aux corps techniques probablement en 2012. Comme pour les corps d'administratif une cotation des postes des adjoints techniques devra être fait.

**Commentaires FSU:** *notre organisation syndicale est opposée à la PFR et au principe d'individualisation des rémunérations au mérite et à la soumission « aux chefs... ». Par ailleurs, la cotation des postes est soumise de fait à des ratios par structure. En clair tous les agents ne pourront pas avoir une bonne cotation! la PFR sera aussi source de division entre les agents.*

Le corps des adjoints techniques comprend en haut de grade un statut d'emploi l'APST (agents principaux des services techniques). L'administration nous a rappelé que le nombre d'APST est fixe à 31 agents. Ce statut d'emploi est spécifique au MAPPRAT par exemple un agent en DREAL, payé par le MEDDTL mais géré par le MAAPRAT ne peut avoir accès à ce statut d'emploi qui n'est pas reconnu au MEDDTL.

**Commentaires FSU:** *sur le principe la FSU est contre ce type de statut d'emploi et revendique le passage de ces agents dans le corps des B techniques. De plus, nous sommes étonnés du peu de proposition des directeurs dans ce corps, à peine 12 propositions sur un corps de près de 600 adjoints techniques.*

Le ratio promu /promouvable indique le nombre de promotion par grade chaque année. Il est en cours de renégociation pour les années 2012 à 2014. Le ministère de l'agriculture a fait les propositions suivantes au ministère de la Fonction Publique (DGAFP):

- Ratio pro/pro de 40% pour le passage de AT2 en AT1 sur la période 2012 /2014
- Ratio pro/pro de 40 % pour le passage en ATP2 pour 2012 et 2013 puis 30% en 2014
- Ration pro/pro de 30% pour le passage en ATP1 sur la période 2012 - 2014

Ces propositions ont été envoyées par le MAAPRAT début octobre mais ne sont pas encore validées. Pour cette raison, l'administration se demande s'il est opportun de discuter des promotions à cette CAP ?

**Commentaire FSU:** *pour partie l'administration du MAPPRAT a repris nos propositions. En effet nous demandons 40% pour l'ensemble des ratios. A l'unanimité, les organisations syndicales ont demandé le report des discussions sur les avancements 2012.*

*Ce report des promotions à la prochaine CAP de printemps en mai 2012 n'aura pas de conséquence sur la date de mise en œuvre des avancements pour les agents en 2012 car la date des promotions se fera au 1<sup>er</sup> juillet 2012.*

Une liste d'aptitude et un examen professionnel seront ouverts en 2012. Le nombre de poste ouvert devrait être environ 27 pour la liste et 27 pour l'examen (base 1% de l'effectif du corps des techniciens).

**Concernant l'IFN :** le président de séance a passé la parole à Monsieur Mercier, représentant de l'IFN. Mercier a rappelé le processus d'affectation en plusieurs phases des agents sur les postes ouverts. Il assure que les agents de Montpellier peuvent postuler sur des postes basés à Aix en Provence ou Toulouse mais tant que l'échelon de Montpellier ne sera pas fermé (fermeture prévue en 2014) les agents pourront rester dans les locaux de Lattes.

Il précise que la résidence administrative de Montpellier ne sera pas inscrite sur la fiche de poste.

Il indique que des solutions de reclassement seront proposées aux agents de Lattes pour ceux qui ne souhaitent pas partir de l'agglomération de Montpellier.

Ces propos ne sont pas étayés de propositions concrètes, Le président ne rajoute rien à ces propos.

Sur la NBI, il précise que la NBI n'existe pas à l'IGN, elle a été transformée en prime majorée de 20% environ, pour tenir compte du changement de statut, la NBI est intégrée dans le salaire et donc compte pour le calcul du montant de la retraite alors que les primes ne sont pas prises en compte.

**Commentaires FSU:** *les conséquences de la décision d'intégration de l'IFN dans l'IGN se traduit par des déplacements forcés d'agents de l'IFN notamment ceux des centres de Lattes et de Nogent, des réorganisations de service ou bon nombre d'agents ne s'y retrouvent pas, des doutes subsistent sur le devenir des métiers de l'inventaire forestier au sein de l'IGN....F.*

*La direction de l'IFN ne prend pas en compte le malaise des agents. La DRH du MAAPRAT fait la sourde oreille sur ce qui se passe et ne propose à ce stade aucune solution aux agents qui souhaitent rester sur le même lieu géographique.*

*D'autres incertitudes concernent aussi la suppression de la NBI des agents de l'IFN.*

Les différents tableaux ne sont pas diffusés sur notre site pour respecter la charte de confidentialité.

### 1 - Avis de la CAP concernant les mobilités

### 2 - Avis de la CAP concernant les demandes de détachements internes et d'intégrations directes

*Rappel : il faut que l'agent effectue 50% de missions techniques ou d'activité terrain avec trois années d'ancienneté sur ces missions.*

### 3 - Avis de la CAP concernant les demandes d'intégrations dans le corps, suite à un accueil par voie de détachement

### 4 – Nominations dans le statut d'emplois d'agent principal des services techniques

### 5 – Inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2011 (liste complémentaire)

### 6 – Titularisation d'adjoint technique stagiaire

#### Les représentants du SYGMA-FSU à la CAP des Adjoints Techniques,

<b>Pascal FLICK</b> DDT du BAS-RHIN Tél : 06.85.22.01.71	
--	--

#### En qualité d'expert pour cette CAP :

<b>Jean-Claude SOTTIL</b> DDT de la Haute-Garonne Tél: 05.61.10.60.15 / 06.85.54.16.18 Mel : <a href="mailto:jean-claude.sottill@haute-garonne.gouv.fr">jean-claude.sottill@haute-garonne.gouv.fr</a>	<b>Olivier JULLIN</b> DDT de l'Ariège Tél: 05. 61.02.15.81/ 06.33.83.77.66 Mel : <a href="mailto:olivier.jullin@ariede.gouv.fr">olivier.jullin@ariede.gouv.fr</a>
---	---

<b>Syndicat Général du Ministère chargé de l'Agriculture - FSU</b> DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9	Tél. 02 99 28 22 99 – Télécopie : 02 99 28 20 83 Contact : <a href="mailto:Sygma-fsu@agriculture.gouv.fr">Sygma-fsu@agriculture.gouv.fr</a> <a href="http://www.sygma-fsu.org">www.sygma-fsu.org</a>
--	--